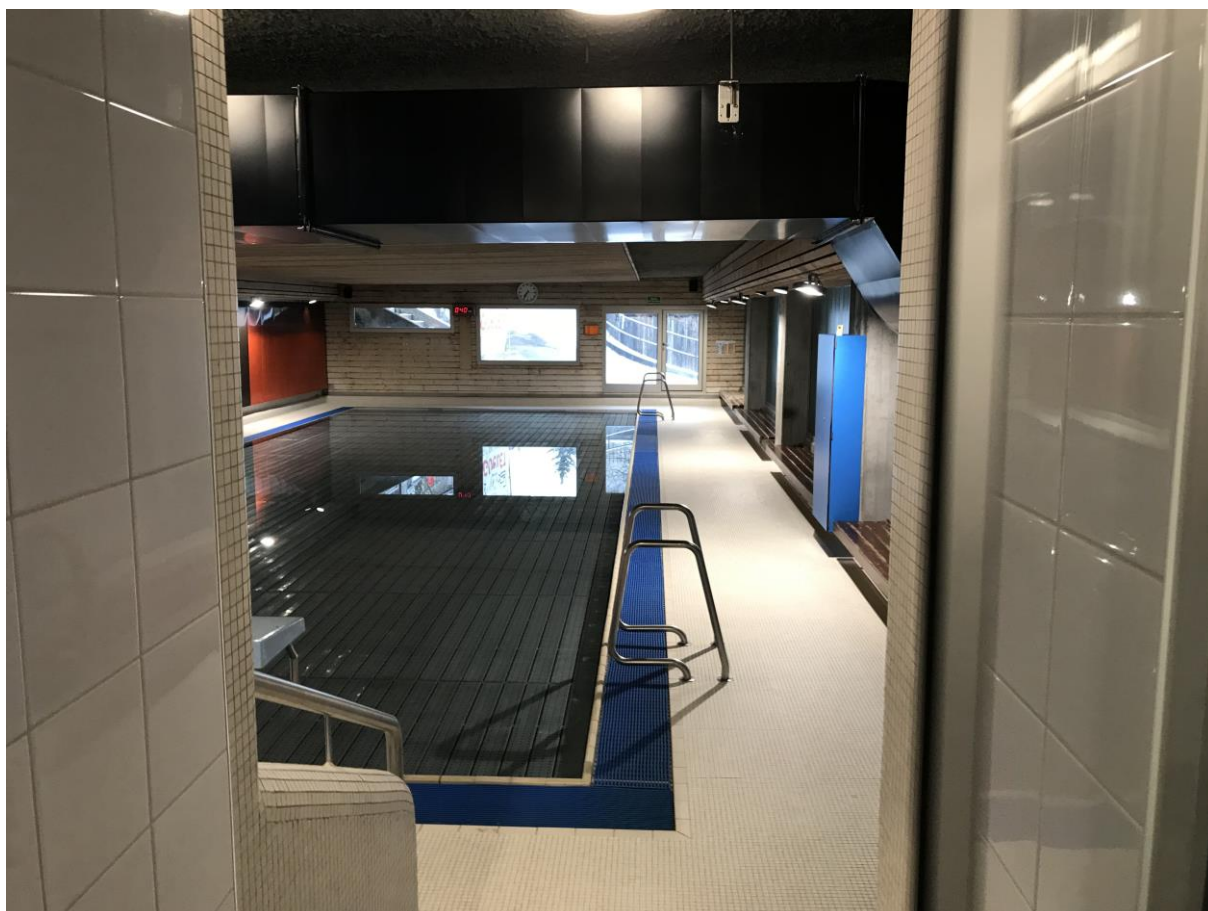


CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Réouverture du bassin de natation

Le bassin de natation couvert de Saint-Imier sera remis en activité lundi 26 mars. La décision de réouverture prise par le Conseil municipal repose sur les conclusions du rapport de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST), à Lausanne.



Pour l'IST, qui a procédé à diverses analyses depuis la fermeture des installations le 15 janvier dernier, plus rien ne s'oppose à une réouverture du bassin des halles de gymnastique. « En l'état actuel, le nombre de mesures effectuées et la stabilité des résultats permettent d'exclure un risque pour la santé des utilisateurs de la piscine et des enseignants », lit-on dans le rapport du 16 mars en possession de la Municipalité.

Les concentrations mesurées en trichloramine, cette substance volatile produite par la réaction entre le chlore et les matières organiques présentes dans l'eau comme la sueur, les restes de cosmétique ou encore la salive, respectent les recommandations légales en vigueur. Autrement dit, la qualité de l'air ambiant permet une fréquentation normale du site.

La Municipalité a d'ores et déjà mandaté l'IST pour de nouvelles analyses après une période d'utilisation ordinaire du bassin. Dans l'intervalle et par mesure de précaution, l'institut universitaire recommande aux utilisateurs de ne pas rester durant plus de quatre heures dans la piscine couverte.

Depuis la fermeture de janvier dernier, des adaptations du système de ventilation ont été réalisées. Tous les facteurs qui concourent au respect des prescriptions en matière de qualité de l'air, notamment l'apport d'air frais dans la salle du bassin, seront contrôlés de près par les services et l'institut concernés dans le futur.

(cm)

Saint-Imier, le 23 mars 2018